

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 30/03/2026 - 13507 - 2021 B 11682 - 509 263 158 - 2LD CONSEILS

1350F

/26063866

## 1. BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 \* 06

ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		2LD CONSEILS - SIREN : 509263158					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Néant <input type="checkbox"/>	
						Exercice N clos le 30/11/2025	
				Brut		Amortissements, provisions	
						Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	0			0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	0
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0
		Constructions	AP	0	AQ	0	0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0	0
		Autres immos corporelles	AT	1 775	AU	1 775	0
		Immos en cours	AV	0	AW	0	0
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0
		Autres participations	CU	0	CV	0	0
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0
		Autres titres immobilisés	BD	7 000	BE	0	7 000
		Prêts	BF	0	BG	0	0
		Autres immobilisations financières	BH	0	BI	0	0
Total (II)		BJ	8 775	BK	1 775	7 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0
		Marchandises	BT	0	BU	0	0
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	0	BY	0	0
		Autres créances (3)	BZ	844	CA	0	844
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0
		V.M.P. (dont actions propres. 0 )	CD	0	CE	0	0
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	39 797	CG	0	39 797	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	226	CI	0	226	
	Total (III)	CJ	40 867	CK	0	40 867	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	0		0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0		0	0	
	Ecart de conversion actif (VI)	CN	0		0	0	
Total général (I à VI)		CO	49 642	1A	1 775	47 867	
(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0		stocks	0	créances	0	

## 2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise   2LD CONSEILS - SIREN : 509263158				Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		7 070 )	DA	7 070	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		0 )	EK DC	0	
	Réserve légale (3)			DD	707	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	
	Rés réglementées (3) (dont rés spéciale provision pour fluctuation cours)		0 )	B1 DF	0	
	Autres réserves (dont relat achat œuvres orig artistes vivants)		0 )	EJ DG	0	
	Report à nouveau			DH	34 103	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	2 159	
	Subventions d'investissement			DJ	0	
	Provisions réglementées			DK	0	
	<b>TOTAL (I)</b>				DL	<b>44 039</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	
	Avances conditionnées			DN	0	
	<b>TOTAL (II)</b>				DO	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques			DP	0	
	Provisions pour charges			DQ	0	
	<b>TOTAL (III)</b>				DR	0
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles			DS	0	
	Autres emprunts obligataires			DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		0 )	EI DV	30	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 300	
	Dettes fiscales et sociales			DY	498	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	
<b>Compte de régul</b>	Autres dettes			EA	0	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	
<b>TOTAL (IV)</b>				EC	<b>3 828</b>	
Ecart de conversion passif				<b>TOTAL (V)</b>	ED	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	<b>47 867</b>	
<b>RENVois</b>	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0	
			- Écart de réévaluation libre	1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 828	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0		

### 3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2LD CONSEILS - SIREN : 509263158						Néant <input type="checkbox"/>			
						Exercice N			
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	0	FB	0	FC	0	
	Production vendue - biens		FD	0	FE	0	FF	0	
	Production vendue - services		FG	80 065	FH	0	FI	80 065	
	Chiffre d'affaires nets		FJ	80 065	FK	0	FL	80 065	
	Production stockée						FM	0	
	Production immobilisée						FN	0	
	Subventions d'exploitation						FO	0	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)						FP	0	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)</b>						FR		80 067	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	0	
	Variation de stocks (marchandises)						FT	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	0	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	76 195	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 505	
	Salaires et traitements						FY	0	
	Charges sociales (10)						FZ	0	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements					GA	0
			- dotations aux provisions					GB	0
		Sur actif circulant - dotations aux provisions						GC	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	0
	Autres charges (12)						GE	2	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)</b>						GF		77 702	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG		2 365	
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)		GH	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)		GI	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	175	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	0	
	Différences positives de change						GN	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	0	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>						GP		175	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	0	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	0	
	Différences négatives de change						GS	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	0	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>						GU		0	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV		175	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>						GW		2 540	

## 4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise .   2LD CONSEILS - SIREN : 509263158			Néant <input type="checkbox"/>				
			Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	0			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	0			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	0			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		HE	0			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	0			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	0			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	0			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)</b>			HI	0			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	0			
Impôts sur les bénéfices		(X)	HK	381			
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>			HL	80 242			
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	78 083			
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)</b>			HN	2 159			
RENVOIS :							
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	0			
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	0			
(2) Dont produits d'exploit afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))			IG	0			
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	0			
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	0			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér (à dét. au (8))			IH	0			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	0			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	0			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	0			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octes)		RC	0			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	0			
(9) Dont transferts de charges			A1	0			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	0	A2	0		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3	0			
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4	0			
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles							
		facultatives	A6	0	obligatoires	A9	0
dont cotisations facultatives Madelin		A7	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	0
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)			HS	0			
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs .			Charges antérieures	Produits antérieurs			

# 5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>2LD CONSEILS</u>										Néant <input type="checkbox"/>								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0		
	Autres imms corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	0	KW	0	KX	0			
		Matériel de transport								KY	0	KZ	0	LA	0			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	1 775	LC	0	LD	0			
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0		
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0		
										TOTAL III	LN	1 775	LO	0	LP	0		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0		
	Autres participations										8U	0	8V	0	8W	0		
	Autres titres immobilisés										1P	7 000	1R	0	1S	0		
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	0	1U	0	1V	0		
										TOTAL IV	LQ	7 000	LR	0	LS	0		
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>										ØG	8 775	ØH	0	ØJ	0			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste				Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0
	Autres imms corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	0	MO	0	
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	1 775	MU	0	
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0	
									TOTAL III	IY	0	NG	0	NH	1 775	NI	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
	Autres participations										IØ	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0
	Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	7 000	2D	0
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	0	2G	0
										TOTAL IV	I3	0	NJ	0	NK	7 000	2H	0
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>										I4	0	ØK	0	ØL	8 775	ØM	0	

5 bis **TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : <b>2LD CONSEILS</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <b>30/11/2025</b>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 – col. 2) – col 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	<b>TOTAUX</b>					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées »</p>						
<b>CADRE B</b>		<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision</p>						

# 6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2LD CONSEILS</u>												Néant <input type="checkbox"/>					
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)</b>																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions . amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement										CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial										RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles										PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
<b>TOTAL I</b>										RK	0	RM	0	RN	0	RO	0
Terrains										PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre									PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui									PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions									PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers									QD	0	QE	0	QF	0	QG	0
	Matériel de transport									QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									QL	1 775	QM	0	QN	0	QO	1 775
	Emballages récupérables et divers									QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
<b>TOTAL II</b>										QU	1 775	QV	0	QW	0	QX	1 775
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>										ØN	1 775	ØP	0	ØQ	0	ØR	1 775
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0		
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0		
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0		
<b>TOTAL I</b>		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0		
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0		
Constructions	Sur sol propre		Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0	
	Sur sol d'autrui		R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0	
	Installations gales , agencs. et aménag.		S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0		
Autres immo corporelles	Inst. gales., agenc et aménagements divers		U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0	
	Matériel de transport		U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0	
	Emballages récup. et divers		W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0	
<b>TOTAL II</b>		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0		
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)</b>		NW	0	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)</b>				NY	0	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)</b>				NZ	0		
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>																	
										Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler										0	0	Z9	0	Z8	0		
Primes de remboursement des obligations										0	0	SP	0	SR	0		

# 7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2LD CONSEILS</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS - Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

**AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

**PROVISIONS POUR IMPÔTS**

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

**AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

**AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION**

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ZLD CONSEILS</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0			
	Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0			
	Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0			
	Autres créances clients				UX	0		0		0			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0	0	0		
	Personnel et comptes rattachés				UY	0		0		0			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	0		0		0		
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	844		844		0		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0		0		0		
		Divers				VP	0		0		0		
	Groupe et associés (2)				VC	0		0		0			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0		0		0			
	Charges constatées d'avance				VS	226		226		0			
<b>TOTAUX</b>					VT	1 070	VU	1 070	VV	0			
REVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	0							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	0							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF	0						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	0		0		0		0			
Autres emprunts obligataires (1)			7Z	0		0		0		0			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0		0		0			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	0		0		0		0			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	0		0		0		0			
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 300		3 300		0		0			
Personnel et comptes rattachés			8C	0		0		0		0			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	0		0		0		0			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	381		381		0		0			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	117		117		0		0			
	Obligations cautionnées		VX	0		0		0		0			
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	0		0		0		0			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	0		0		0		0			
Groupe et associés (2)			VI	30		30		0		0			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	0		0		0		0			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			Z2	0		0		0		0			
Produits constatés d'avance			8L	0		0		0		0			
<b>TOTAUX</b>					VY	3 828	VZ	3 828		0			
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL	30		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0								

## 9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2LD CONSEILS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>					
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>										
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	2 159			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	0		
	Avantages personnels non déduc (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	0	Amort excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	0		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	0		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	0	( Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		RB	0		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre II)		WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	0		
	Amendes et pénalités		WJ	0	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)		XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	0		
	Impôt sur les sociétés						I7	381		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	0		
Régimes d'imposition différée	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	I8	0	
							- imposées au taux de 0%	ZN	0	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs						- Plus-values nettes à court terme	WN	0	
							- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	0	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	0			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	
						Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	0			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	0			
<b>TOTAL I</b>						WR	<b>2 540</b>			
<b>II - DÉDUCTIONS</b>										
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	0			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G I E						WT	0			
Prov et charges à payer non déduc , antér taxées et réinté ds les résultats comptables de l'exerc						WU	0			
Régime d'imposition particulière et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	0	
							- imposées au taux de 0 %	WH	0	
							- imposées au taux de 19 %	WP	0	
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	0	
							- imputées sur les déficits antérieurs	XB	0	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6	0		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ	0		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	0			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 223 B du CGI)						ZX	0			
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY	0			
Majoration d'amortissement						XD	0			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	0	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	0	J E I (art 44 sexies A)	L5	0
		ZFU – TE (art 44 octies A)	ØV	0	S I I C (art 208C)	K3	0	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA	0
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	0
				0	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC	0	Zone de développement pronaire (art 44 septdecies)	PB	0
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	0			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	0	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	0	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	0	
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	0	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	0	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL	0					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	0			
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>										
<b>TOTAL II</b>						XH	<b>0</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I - II)		XI	2 540			
				Déficit (II-I)			0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL	0			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL	0			
<b>RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)</b>						XN	<b>2 540</b>			
						XO	<b>0</b>			

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES

## 10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>2LD CONSEILS</u>				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	0
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	0
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X	0	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D	0	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K	0	9L
<b>Totaux (Cadre III)</b>			YN	0	YO
<b>Totaux à reporter au tableau 2058-A</b>			ligne WI		ligne WU
<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0	0	0

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>2LD CONSEILS</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	30 198	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0	
								- Autres réserves	ZD	0	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	3 905		Dividendes			ZE	0	
	Prélèvements sur les réserves		ØE	0		Autres répartitions			ZF	0	
	<b>Total I</b>		ØF	<b>34 103</b>		<b>Total II</b>			ZH	<b>34 103</b>	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier		(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	0	)	YQ	0	
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR	0
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS	0
DÉTAIL DES POSTES	Sous-traitance									YT	0
	Locations, charges locatives et de copropriété		(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	0	)	XQ	0	
	Personnel extérieur à l'entreprise									YU	0
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	2 868
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	62 020
	Autres comptes		(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	3 302	)	ST	11 308	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052									ZJ	76 195
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE									YW	1 210
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS	0	)	9Z	295	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052									YX	1 505
TVA	Montant de la TVA collectée									YY	12 494
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	11 594
DIVERS	Montant brut des salaires									ØZ	0
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition									ØS	0
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société									ZK	0
	Numéro de centre de gestion agréé		XP			Filiales et participations - liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	0
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	0
RÉGIME DE GROUPE*	Société, résultat comme si elle n'avait jamais été membre		JA	0	Plus values à 15%	JK	0	Plus values à 0%	JL	0	
					Plus values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0	
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	0	Plus values à 15%	JN	0	Plus values à 0%	JO	0	
					Plus values à 19%	JP	0	Imputations	JF	0	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale . indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH			N° SIRET société mère	JJ		

## 12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2LD CONSEILS</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
<b>A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)</b>						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
<b>B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées</b>			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
<b>TOTAL</b>						
Cadre A : + ou - value nette à court terme		<b>A</b>	<b>B</b>			<b>C</b>
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)						
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					



## 14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>2LD CONSEILS</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
<b>I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU</b>						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
<b>II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2025  
 ADAPTÉ POUR LA  
 TÉLÉDECLARATION  
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2LD CONSEILS</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>								
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme					
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2						
Total 1 et 2		3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4						
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5						
Total 4 et 5		6						
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7						
<b>II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)</b>								
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt					
1	2	3	4			5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>2LD CONSEILS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le <u>01/12/2024</u> et clos le: <u>30/11/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel		YP	
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	<b>Total 1</b>	OX	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	<b>Total 2</b>	OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		Og	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
	<b>Total 3</b>	OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	OG
<b>V - Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY - GZ	du	au
Date de cessation		HR	

# 17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ 2LD CONSEILS - SIREN : 509263158 ]				Néant <input type="checkbox"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	101
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	0
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	3	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	101

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	EURL	Dénomination	FINANCEMENT CONSEILS DEFISCALISATION		
N° SIREN (si société établie en France)	432015717	% de détention	49.5	Nb de parts ou actions	50
Adresse :					
14 BOULEVARD SOLFERINO 92500 RUEIL MALMAISON FRANCE					
Forme juridique	SARL	Dénomination	DEFI PATRIMOINE		
N° SIREN (si société établie en France)	513356758	% de détention	48.51	Nb de parts ou actions	49
Adresse					
29 RUE DE CHATILLON 92140 LE PETIT CLAMART FRANCE					

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

# 18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025  
 ADAPTÉ POUR LA  
 TÉLÉDECLARATION  
 PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2LD CONSEILS - SIREN : 509263158	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905

Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse : .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse : .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse .....	Denomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse : .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....
Forme juridique ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... Adresse .....	Dénomination ..... ..... .....	..... % de détention ..... .....

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**



Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/12/2024 au 30/11/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 2LD CONSEILS	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 509263158	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

## **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : 2LD CONSEILS

SIREN : 509263158

Attestation produite le 26/01/2026

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**  
**(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4

**Identification de la société**

Désignation de la société

2LD CONSEILS - SIREN : 509263158

Adresse du siège social si différente

<b>I. Résultats de l'exercice</b>	
<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <span style="float: right;">2 540</span>
b	Dont plus-value nette à court terme <span style="float: right;">0</span>
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice <span style="float: right;">0</span>
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <span style="float: right;">0</span>
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1 <span style="float: right;">0</span>
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <span style="float: right;">0</span>
<b>II. Bénéfices soumis au taux réduit</b>	
g	Montant maximum exigible au taux réduit - 42500 € x durée de l'exercice en mois /12 <span style="float: right;">2 540</span>
h	Dont plus-value nette à court terme imposable <span style="float: right;">0</span>
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice <span style="float: right;">2 540</span>
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1 <span style="float: right;">0</span>
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1 <span style="float: right;">0</span>
	Total lignes h à k <span style="float: right;">2 540</span>
l	<b>III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)</b> <span style="float: right;">0</span>
m	<b>IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)</b> <span style="float: right;">0</span>

Exercice ouvert le	01/12/2024	et clos le	30/11/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au forage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2LD CONSEILS - SIREN : 509263158			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
29 RUE DE CHATILLON 92140 CLAMART FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.					
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉ</b>				
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				<input type="checkbox"/>	
<b>C</b>	<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	2 540			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Terroire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D</b>	<b>IMPUTATIONS</b>				
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0
<b>E</b>	<b>CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
<b>F</b>	<b>COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Visueur conventionné
Comptable : <input type="checkbox"/> Salarié ?					
SAS MICHEL CREUZOT 78 25/27 Boulevard de la Paix 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE Tél: 0130871616 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>
<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, ANSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>						
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même				<b>a</b>	0
	payées par un établissement chargé du service des titres				<b>b</b>	0
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires.					<b>c</b>	0
Montant des prêts avancés et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts					<b>d</b>	0
Montant des autres distributions.					<b>e</b>	
					<b>f</b>	
					<b>g</b>	
					<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %					<b>i</b>	0
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%					<b>j</b>	0
Montant des revenus répartis					<b>Total (a à h)</b>	0
<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>						
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
EURL FINANCEMENT CONSEILS DEFISCALISATION 14 BOULEVARD SOLFERINO 92500 RUEIL MALMAISON FRANCE	50		0	0	0	0
SARL G. LEMARCHAND CONSEIL 76 RUE PAUL CURIEN 78130 LES MUREAUX FRANCE	0		0	0	0	0
SARL DEFI PATRIMOINE 29 RUE DE CHATILLON 92140 LE PETIT CLAMART FRANCE	49		0	0	0	0
SARL J.F.P.I 18 PENTE DE LA RAVINIERE 95520 OSNY FRANCE	2		0	0	0	0
SARL HABITAT ET FINANCE 12 RUE DES PICHOTS 91310 MONTLHERY FRANCE	0		0	0	0	0
<b>I DIVERS</b>						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>						
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)					0
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					0
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0	0	0	0	0
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	0	0	0	0	0
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	0	0	0	0	0
	MVLT restant à reporter	0	0	0	0	0
<b>K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>						
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						0
Nombre de reçus délivrés						0

**2LD CONSEILS**

SARL au Capital de 7 070€

29 rue de Chatillon

92 140 CLAMART

**RC 509263158 NANTERRE**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**En date du 10 MARS 2026**

**L'an 2026**

**Le 10 MARS à 15h00**

**Les associés de la Société 2LD CONSEILS (représentés par leur Gérants respectifs),**

**SARL au capital de 7070€ (sept mille soixante-dix euro) réparti en 101 parts valorisées à hauteur de 70€ chacune se sont réunie en Assemblée Générale Ordinaire au Siège de 2LD CONSEILS.**

**Sont présents :**

**Monsieur François DEMOND, Gérant de l'EURL FCD possédant 50 parts**

**Monsieur José CARRRASCO VASQUES, Gérant de DEFI PATRIMOINE possédant 49 parts**

**Monsieur Jean François PONS, Gérant de l'EURL JFPI possédant 02 parts**

**Seuls associés de la Société 2LD CONSEILS et représentants en tant que tels de la totalité des parts composants le Capital Social,**

**Ont préalablement exposé ce qui suit :**

**En leur qualité d'Associés, ont établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultats et annexes) de l'exercice clos le 30 novembre 2025, ils ont également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.**

**Ont pris les décisions suivantes :**

- APPROBATION des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2025**
- AFFECTATION du résultat**
- Quitus de la gestion au Gérant.**
- Conventions visées à l'article L.223.19**

### **PREMIERE DECISION**

**Les Associés, sur la base du rapport de gestion qui leur a été communiqué, approuvent les comptes annuels, à savoir : le bilan, les comptes de résultats et les annexes arrêtés au 30 novembre 2025 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.**

### **DEUXIEME DECISION**

**Les Associés décident d'affecter le résultat qui est un bénéfice de la manière suivante :2 540€ (DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE euros) au report à nouveau.**

**Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.**

### **TROISIEME DECISION**

**Les ASSOCIES donnent QUITUS à la Gérance ET reconduisent Monsieur François DEMOND dans son mandat de GERANT.**

### **QUATRIEME DECISION**

**Les Associés déclarent qu'aucune convention visée à l'article L.223.19 du code du commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.**

**De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les Associés ou leurs Mandataires.**

**Le GERANT**

**F. DEMOND**



**2LD CONSEILS**  
29 Rue de Châtillon  
92140 Clamart  
R.C.S 509 263 158 Nanterre

**2LD CONSEILS**

SARL au Capital de 7 070€

26 rue de Chatillon

92 140 CLAMART

**RC 509263158 NANTERRE**

**RAPPORT DE GESTION de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**En date du 10 MARS 2026**

**L'an 2026**

**Le 10 MARS à 15h00**

**Les associés de la Société 2LD CONSEILS (représentés par leur Gérants respectifs),**

**SARL au capital de 7070€ (sept mille soixante-dix euro) réparti en 101 parts valorisées à hauteur de 70<sup>€</sup> chacune se sont réunie en Assemblée Générale Ordinaire au Siège de 2LD CONSEILS.**

**Sont présents :**

**Monsieur François DEMOND, Gérant de l'EURL FCD possédant 50 parts**

**Monsieur José CARRASCO VASQUES, Gérant de DEFI PATRIMOINE possédant 49 parts**

**Monsieur Jean François PONS, Gérant de l'EURL JFPI possédant 02 parts**

**Seuls associés de la Société 2LD CONSEILS et représentants en tant que tels de la totalité des parts composants le Capital Social.**

***L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.***

L'assemblée est présidée par François DEMOND, Co Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- LECTURE DU RAPPORT DE GESTION
- EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ARRETES AU 30 NOVEMBRE 2025
- QUITUS A LA GERANCE
- AFFECTATION DU RESULTAT
- Questions diverses

Conformément à la loi, nous vous signalons l'absence de convention visées à l'article L 223-19 du code du commerce.

#### Compte de résultats :

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de : 80 067€

Elle enregistre un RESULTAT d'EXPLOITATION de : 2 365€

Ses PRODUITS EXCEPTIONNELS s'élèvent à : 175€

IMPOTS sur les bénéfices : 381€

Le RESULTAT consiste en un BENEFICE de : 2 159€

#### Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter le résultat qui est un BENEFICE de 2 159€ de la façon suivante :

2 159€ au report à nouveau

#### Bilan :

Les comptes de bilan sont caractérisés par les postes suivants :

##### L'ACTIF

L'actif immobilisé brut est de : 8 775€

Après amortissement, l'Actif s'élève à : 7 000€

L'actif circulant est porté pour un montant net de : 39 797€

**Le PASSIF**

**Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice s'élèvent à : 44 039€**

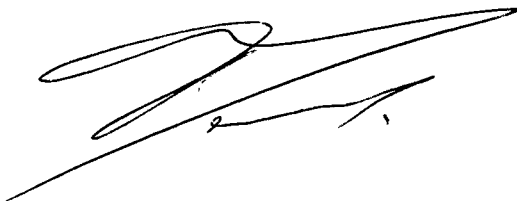
**Ils sont CREDITEURS**

<b>Les dettes totalisent :</b>	<b>3 828€</b>
<b>dont à moins d'un an :</b>	<b>3 828€</b>

En vous remerciant de votre confiance, nous vous demandons, Chers Associés, de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

**Le GERANT**

**F. DEMOND**



**2LD CONSEILS**  
29 Rue de Châtillon  
92140 Clamart  
R.C.S 509 263 158 Nanterre